

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

RÉUNION PUBLIQUE - 08 JUILLET 2024









Le PLU c'est quoi (?)





C'est un document **RÉGLEMENTAIRE**

Il traduit LE
PROJET
D'AMÉNAGEMENT
GLOBAL de la
commune

Il fixe les RÈGLES D'AMÉNAGEMENT ET D'UTILISATION DU SOL

Il détermine les DROITS À CONSTRUIRE





De quoi se compose-t-il





Le **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**



L'ÉTAT Décrit DES LIEUX de la commune et analyse son évolution. identifie les **ENJEUX** les **OPPORTUNITÉS**

sur l'ensemble des thématiques (habitat, environnement,

mobilité. économie. foncier...)

Le Projet d'Aménagement et de Développement **Durable (PADD)**



Détermine L'ÉVOLUTION du territoire les actions mettre en œuvre pour un développement durable



Le **RÉGLEMENT**



Donne des **Prescriptions** sous forme graphique et écrite auxquelles les projets devront se conformer

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)





Les annexes



Schématisent les principes d'aménagements spécifiques certains secteurs. Elles donnent des **PRÉCISIONS** SUR DES PROJETS.

sur

Complètent les pièces du PLU. Elles indiquent les éléments à prendre en compte (ZAC, servitudes d'utilité publique, réseau d'eau...)

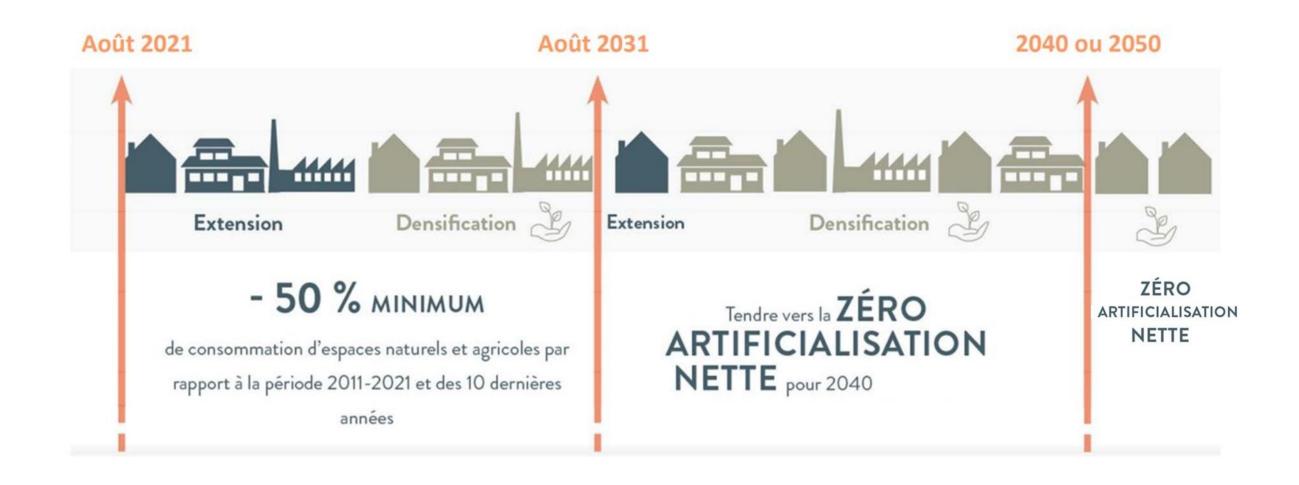




Dans quel contexte législatif (?)



Loi « climat et résilience » du 22 août 2022





Où en sommes-nous













Elaboration du DIAGNOSTIC TERRITORIAL

PADD
Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durable

Elaboration du

TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation (OAP) BILAN de la concertation et ARRÊT du projet

Consultation administrations

ENQUETE PUBLIQUE

APPROBATION du PLU

opposabilité

denarche

2021 2022 2023

Automne 2024 1^{er} trimestre 2025

RÉUNION PUBLIQUE 08/03/23 RÉUNION PUBLIQUE



Quels sont les enjeux territoriaux

?

- Une taille des ménages qui se stabilise
- Une croissance démographique forte depuis 1968
- Un vieillissement de la population

- Une commune au cœur des échanges régionaux parcourant l'arc méditerranéen
- Des déplacements, encore aujourd'hui, majoritairement réalisés en voiture

- Le changement climatique
- Des risques naturels
- Un espace agricole soumis à une pression foncière et à des contraintes physiques importantes (eau, sel, chaleur,...)
- Un espace agricole fortement marqué par la viticulture
 - Une attractivité touristique qui repose sur deux piliers :
 - ✓ le littoral (Narbonne Plage)
 - ✓ le patrimoine urbain et paysager
 - Une variété de paysages urbains et naturels, vecteur de richesses économiques et biologiques

- Une croissance urbaine engendrant une artificialisation des sols
- Des actions sur le cœur de ville pour réhabiliter les logements anciens



- Un bassin d'emploi vaste et dynamique
- Des activités tertiaires prédominantes
- Des zones d'activités monofonctionnelles et sectorisées situées aux portes de la ville







Quels en sont les défis



S'ADAPTER

- Au changement climatique
- Aux évolutions économiques (nouvelles activités) et sociétales (resserrement des ménages, vieillissement des habitants...)

UNE VILLE MÉDITERRANÉENNE

qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions sociétales



INNOVER

- · Pour préserver notre cadre de vie
- Pour un meilleur équilibre habitatemploi
- Pour une mobilité durable
- Pour assurer la sécurité de tous

UNE VILLE INNOVANTE

Mettre l'innovation au cœur du projet de territoire

RAYONNER

- Pour se démarquer vis-à-vis des communes voisines
- Pour attirer de nouveaux acteurs (habitants, consommateurs, porteurs de projets et touristes)
- Pour renforcer son attractivité

UNE VILLE RAYONNANTE

Moteur d'un développement économique dynamique



Une ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions de la société



Prendre en compte le trait de côte

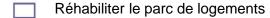


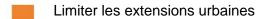
Développer les ambiances méditerranéennes (ilots de fraicheurs, désimperméabilisation des sols...)



Préserver les ressources naturelles

L'innovation au cœur du projet de territoire









Développer l'activité agricole



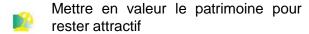
Développer l'intermodalité

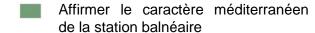


Préserver les espaces écologiques

Valoriser l'art de vivre méditerranéen

Une ville rayonnante et dynamique, moteur d'un développement économique fort

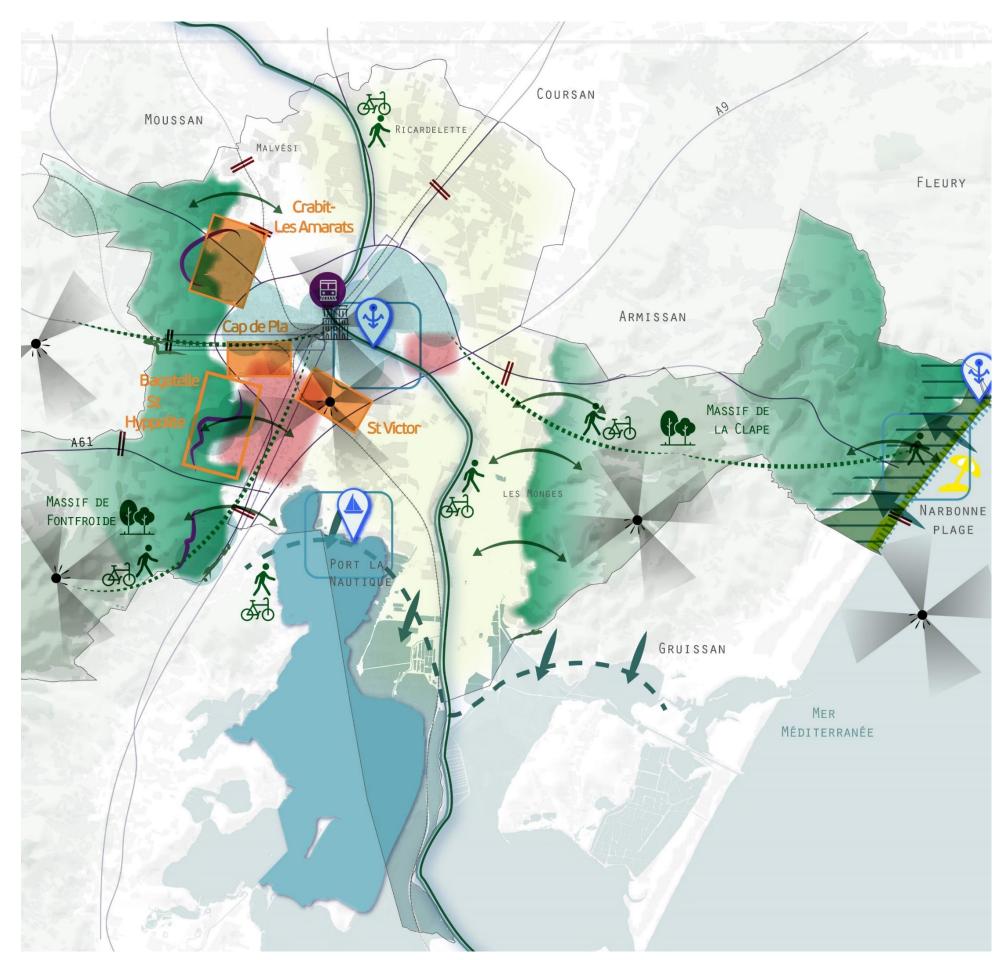






Promouvoir l'étang de Bages

Rapprocher la Ville de l'eau (canal de la Robine, étang, mer)











Comment ces enjeux se traduisent-ils dans le PLU de Narbonne (?)





Quelles sont les pièces réglementaires

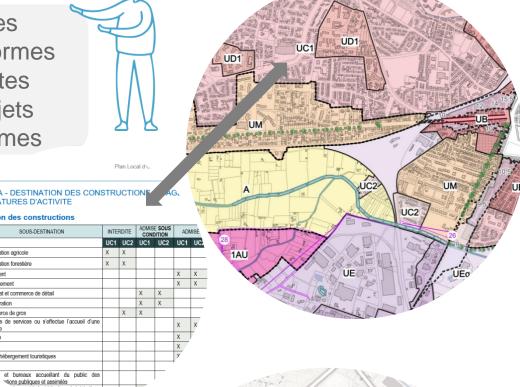
LE PLAN DE ZONAGE

LE RÈGLEMENT ÉCRIT

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET **DE PROGRAMMATION**

Elles schématisent les principes d'aménagements spécifiques sur certains secteurs. Elles donnent des PRÉCISIONS SUR DES PROJETS. Elles sont obligatoires pour les zones AU et facultatives sur les autres secteurs. Elles doivent être respectées dans un rapport de compatibilité.

Le PLU donne des prescriptions sous formes graphiques et écrites auxquelles les projets devront être conformes

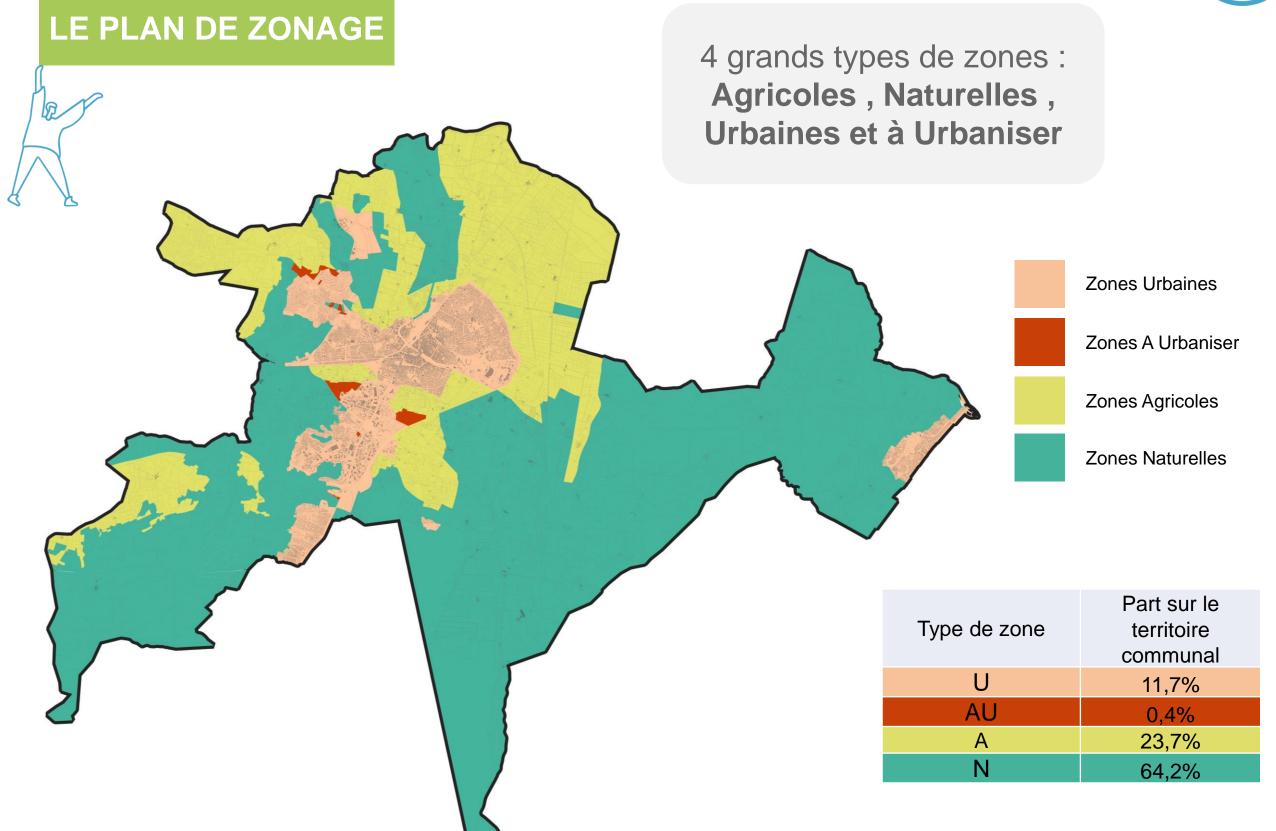






Que contient le plan de zonage

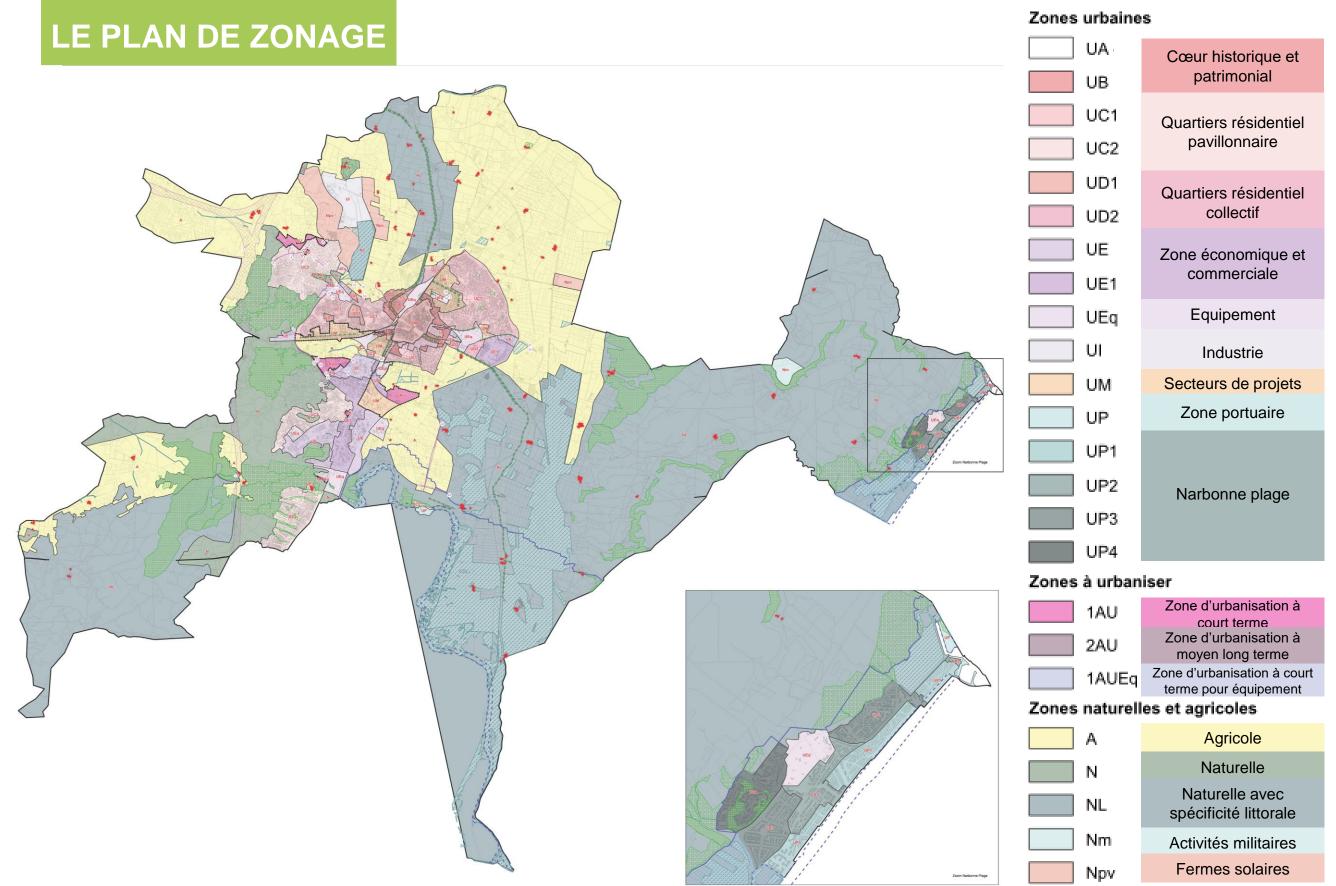






Que contient le plan de zonage







Que contient le plan de zonage



Cœur historique et patrimonial

UA et UB

Préserver le caractère architectural et favoriser le développement d'un pôle urbain en continuité du cœur historique



UC1

Permettre les projets d'extension, d'adaptation de l'existant et favoriser une densification limitée du tissu



Maintenir l'existant et limiter les évolutions dans un secteur soumis à différentes contraintes: paysages, risques, nuisances ...











Que contient le plan de zonage (?



Zone économique et commerciale



Maintenir, requalifier et densifier les zones d'activités existantes



Zone industrielle

UI

Requalifier et permettre le maintien sécurisé des espaces industriels



Zone d'équipements

UEq

Permettre le maintien des équipements existants et leurs évolutions



Que contient le plan de zonage (?)



Quartiers résidentiel collectif

UD1 et UD2

Finaliser l'urbanisation des secteurs et permettre des actions de renouvellement au besoin

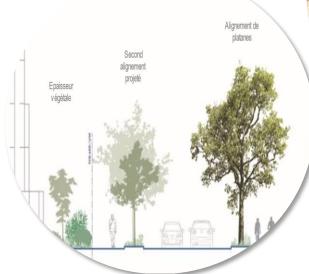


Secteur de projet



Faire muter les constructions pour amorcer une requalification urbaine passant notamment par une mixité des fonctions et un renouvellement urbain dans des secteurs stratégiques









Que contient le plan de zonage (?



Secteur Portuaire

Développer et valoriser une mixité d'usage pour être le support de l'innovation et de la résilience Port de Narbonne Plage

Port de La Nautique

Secteur de Narbonne Plage



Limiter la saisonnalité et les risques naturels et construire une station balnéaire dynamique

Mer Méditerranée





Que contient le plan de zonage (



Et d'autres outils de préservation, valorisation, organisation...

Les espaces boisés classés



Les emplacements réservés



Le patrimoine bâti

Les espaces paysagers, zone humide



Les changements de destination



Les alignements d'arbres





Que contient le règlement écrit (?

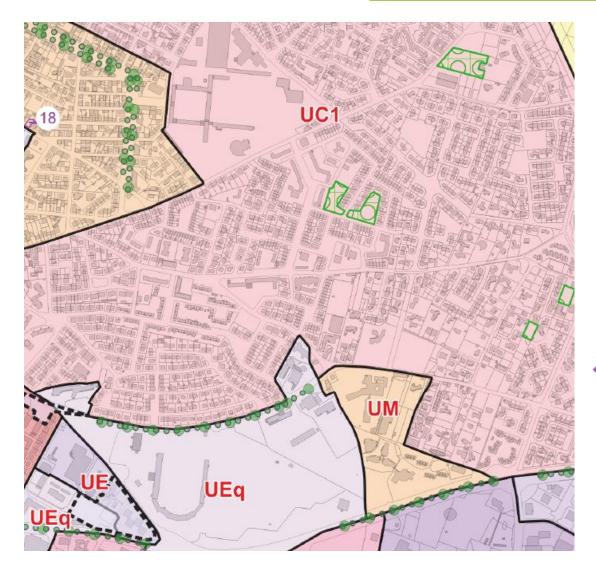


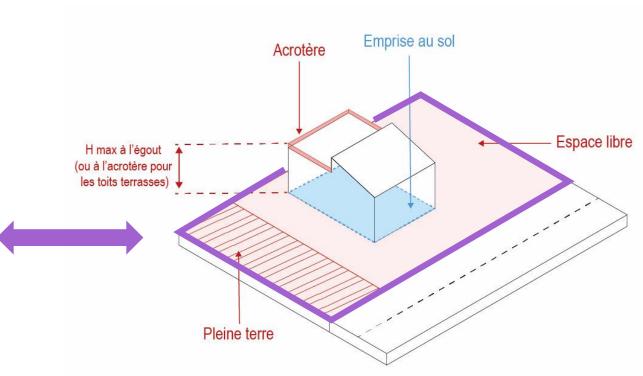


LE RÈGLEMENT ÉCRIT



Traduction des règles graphiques en règles écrites et complémentarités des deux outils







Que contient le règlement écrit (?



LE RÈGLEMENT ÉCRIT

poursuit plusieurs objectifs

Préservation des paysages



HAUTEUR

Hauteur variable selon les sous-secteurs, mise en place d'un épannelage pour maintenir les vues sur la mer et la Clape

UB – Faubourg : 16 m -> R+4

UC2 - Lotissements: 7m -> R+1

UP1- Front de mer: 7m -> R+1

Préservation du cadre de vie : qualité des espaces publics



STATIONNEMENT



- 2 places voiture / logement
- 2 emplacements vélo / logement

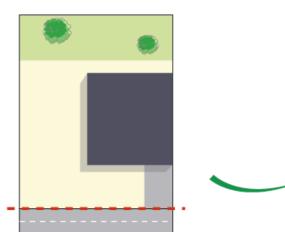
Préservation des sols pour lutter contre le changement climatique



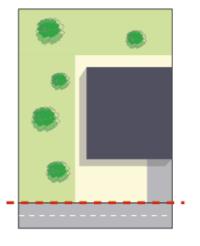
ESPACE DE PLEINE TERRE et EMPRISE AU SOL

Emprise au sol faible et espace de pleine terre plus important pour permettre désimperméabilisation et réduction des risques

Avant



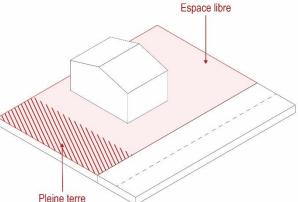
Après



30% et 40% de la superficie totale de l'unité foncière



30% et 40% de l'unité foncière devra être constituée de pleine terre





Quelles sont les autres pièces réglementaires

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION PAR SECTEUR

Elles schématisent les principes d'aménagements spécifiques sur certains secteurs. Elles donnent des PRÉCISIONS SUR DES PROJETS. Elles sont obligatoires pour les zones à urbaniser et facultatives sur les autres secteurs. Elles doivent être respectées dans un rapport de compatibilité.



Les orientations d'aménagement et de Programmation sectorielles concernent les zones à urbaniser (AU) situées dans les secteurs stratégiques identifiés au PADD ainsi que les dents creuses.



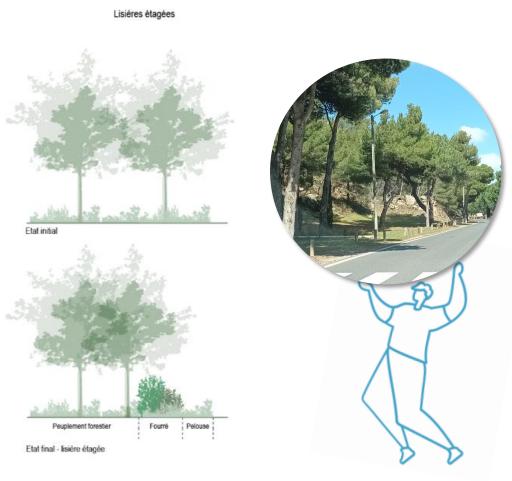


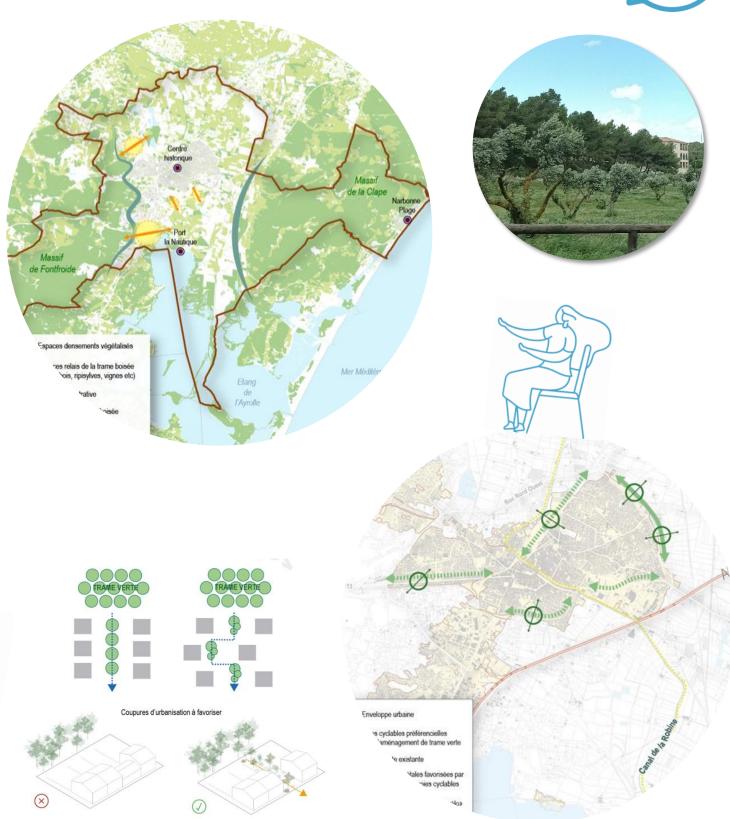
Quelles sont les autres pièces réglementaires



L'ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE

Une orientation d'aménagement et de Programmation thématique **Trame Verte et Bleue (TVB)** et renaturation a été réalisée







Les 2 prochaines étapes ...



Mise en forme pour l'ARRÊT du projet



Consultation des administrations

Analyse des avis

Enquête **Publique**

Mise en forme pour **APPROBATION**

du PLU

opposabilité

Consultation des

Consultation des différentes chambres consulaires (commerce et, industrie, agriculture)

Consultation de l'INAO, de la SAFER, ONF...

Consultation des services de l'état

> Les habitants

associations



Merci de votre attention